



## **Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 7 avril 2014**

La séquence électorale que nous venons de vivre confirme, avec un fort taux d'abstention, le sentiment d'éloignement des citoyens par rapport aux élus ainsi qu'une désespérance sociale qui fait le lit des idées d'extrême droite. Les politiques austéritaires menées sous la haute surveillance de la troïka pour satisfaire les marchés financiers se traduisent, en France, par le pacte de responsabilité qui prévoit ainsi 50 milliards d'économies sur la dépense publique. Ces politiques se traduisent par un recul des droits et vont se faire sur le dos de la protection sociale, des services publics et de leurs agents. Les personnels sont toujours en attente de la fin du gel du point d'indice, d'une amélioration de leurs conditions de travail, de leur déroulement de carrière et de leur rémunération. Les services publics ne sont pas qu'un coût : ils sont créateurs de richesse, facteurs de cohésion sociale et de réduction des inégalités.

Le service public d'éducation a été bien malmené ces dernières années : suppressions massives de postes, gestion des ressources humaines inspirée du secteur privé, abandon d'une ambition pour tous et notamment pour nos élèves les plus fragiles.

La succession de Journées de Retrait de l'École, l'opposition à la réforme des rythmes, le constat que l'école ne joue plus le rôle d'ascenseur social et ne parvient pas à combattre le déterminisme social tout ceci alimente une certaine défiance envers le pacte éducatif

L'enjeu est bien de redonner confiance dans le service public d'éducation. Pourtant, dans un contexte de réduction de la dépense publique, la création de 54 000 postes dans l'Éducation Nationale d'ici à 2017 est remise en cause.

La préparation de la rentrée scolaire 2014 dans l'Oise montrent que la dotation ne suffira pas à simplement accompagner l'évolution démographique dans le premier degré et dans les lycées alors que les collèges connaîtront des conditions de rentrée dégradées.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, avec 12 postes seulement pour 275 élèves de plus, on peut se demander comment dans cette enveloppe aussi contrainte, vous allez répondre aux poussées démographiques sur certains secteurs, à la nécessité de développer les nouveaux dispositifs, de reconstruire les RASED, de créer des postes de remplacement et à la priorité à l'éducation prioritaire ? C'est la quadrature du cercle !

### **Hausse démographique :**

Avec 275 élèves de plus sont attendus, le réseau des écoles risque d'être fortement impacté avec seulement 6 postes de plus (6 ETP utilisés pour les REP+) pour couvrir l'ensemble des besoins. A la rentrée 2014, dans notre département, le P/E ne va pas s'améliorer et reste inférieur à celui de l'académie. A ce jour, nous comptabilisons 61 fermetures pour seulement 22 ouvertures. Cette situation n'améliore en rien les conditions d'encadrement en éducation prioritaire où vous introduisez une différenciation entre la maternelle et l'élémentaire en matière de seuil de déclenchement des ouvertures (25 en élémentaire, 26 en maternelle). Hors éducation prioritaire, alors que vous fixez le seuil de déclenchement d'une ouverture à 27 de moyenne en élémentaire, ..... écoles qui devraient bénéficier d'une ouverture ne sont concernées à ce jour par aucune mesure. C'est inacceptable !

### **Scolarisation des moins de 3 ans**

Dans le département, outre le fait c'est toujours la même règle de comptabilité des moins de 3 ans qui s'applique, effectif accueilli à l'année N-1, les chiffres indiqués dans le tableau de classement des écoles sont peu lisibles: s'agit-il des naissances domiciliées, de l'évaluation des besoins par l'administration en vue d'ouvrir une classe (entre 15 et 20), des effectifs accueillis à l'année N-1 ?

De plus, l'effectif des classes TPS est intégré dans l'effectif global, faisant chuter la moyenne par classe et masquant la réalité des besoins. Sur certains secteurs, l'ouverture de classe TPS se fait parfois au détriment des autres niveaux de l'école, comme à l'école Faroux de Compiègne où les autres classes vont démarrer l'année à plus de 25 de moyenne. Si la scolarisation des moins de 3 ans dans les secteurs les plus fragiles est une vraie nécessité, elle ne doit pas se faire au détriment des besoins d'accompagnement de la hausse démographique. Pour scolariser, ne serait que 10% des moins de 3 ans dans de bonnes conditions (maximum 15), il faudrait au 67 postes. On est loin du compte avec les 5 créations de l'an dernier et les 4 de cette année !

### **Education prioritaire**

Dans l'éducation prioritaire, alors que l'immense majorité des personnels veulent prioritairement une diminution du nombre d'élèves par classe et du temps supplémentaire pour travailler en équipe, les annonces du ministre se font à moyens constants. D'ici à la rentrée 2015, la cartographie de l'éducation prioritaire correspondra peu ou prou à celle existante. L'implantation des « plus de maîtres que de

classes » et la scolarisation des moins de 3 ans en Éducation prioritaire risque d'absorber la majeure partie des postes créés dans le 1<sup>er</sup> degré.

La dégradation de la situation sociale, les effets des ravages de la crise conduisent de plus en plus de quartiers ou de zones rurales à des situations de très forte pauvreté. Des bassins demandent aujourd'hui à entrer en éducation prioritaire et peuvent légitimement en relever. Pourtant le fait que l'entrée se fasse non pas par les besoins mais par un nombre annoncé à l'avance (un millier de réseau) ne permet pas de répondre à ce critère.

Alléger de 9 journées annuelles le service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré des seuls REP+, c'est un petit bougé mais qui ne pourra pas changer réellement les pratiques, le désir d'enseigner dans les quartiers populaires ni le rapport collectif au métier. Au contraire, il va créer des postes de « complément de service » qui risquent d'avoir un effet contre-productif. Qui pourrait vouloir intervenir 9 jours par an et par classe dans les écoles les plus difficiles sans des conditions de travail largement améliorées ? Comment et quand pourrait s'effectuer le travail en équipe si le nombre d'enseignants en plus par réseaux est limité à 3 ? De plus, cette mesure divise les personnels de l'éducation prioritaire car tous ne sont pas concernés. La volonté de relancer l'éducation prioritaire doit se faire avec un budget ambitieux. Cela ne peut se faire par redéploiement mais par des créations d'emplois à la hauteur des besoins.

### **Plus de maîtres que de classes**

Pour l'implantation de ces postes, ce n'est plus la logique des besoins qui dicte leur implantation mais celle du projet. Nous dénonçons cette logique. Vous mettez de fait des écoles en concurrence et faites plancher des collègues sur un projet qui n'aura pas de concrétisation. En groupe de travail carte scolaire, on nous a annoncé une éventuelle implantation de 10 moyens supplémentaires, peut être étalé sur 2 ans. De plus, vous ajoutez à cela un cadre d'utilisation très contraint de ce moyen (principalement de la co-intervention, en CP...), privant ainsi les équipes de latitude pédagogique. Encore une fois, des écoles vont être victimes de la double peine, avec une fermeture et la non-implantation d'un enseignant surnuméraire alors même qu'elles auront eu à travailler sur un projet (école de l'Europe à Beauvais)

### **RASED**

Alors que 70 ont été supprimés dans les cartes scolaires antérieures, pour l'instant aucune annonce n'a été faite sur des créations de postes E et G. Pour l'instant, le seul signe donné est celui de quelques départs en formation à dose homéopathique. Ils ne suffiront même pas à couvrir les besoins pour les postes vacants de personnels.

### **Remplacement**

Alors que des tensions vives se font ressentir sur le remplacement des congés courts, l'abondement du contingent des remplaçants ne semble pas à l'ordre du jour. Actuellement, un certain nombre de ZIL (non connu bien que nous l'ayons demandé depuis plusieurs mois) sont bloqués sur des congés longs. Cela conduit à ce que des classes soient remplacées à mi-temps, à ce que des ZIL soient envoyés au gré des besoins pour étouffer la colère qui s'exprime de la part des parents d'élèves à différents endroits du département.

### **SEGPA**

Avec les personnels, la FSU conteste toujours le choix du recteur de ramener le taux de scolarisation dans ces structures à la moyenne nationale et demande la restitution des moyens perdus et le rétablissement des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de Brenouille et Crépy.

Le lundi 14 avril, jour de l'audience SEGPA au rectorat, la FSU appelle les personnels à se mobiliser pour protester contre le démantèlement de la seule structure capable aujourd'hui de prendre en charge efficacement les élèves en grandes difficultés au sein du collège.

**Dans le second degré**, c'est encore la situation dans les établissements de l'éducation prioritaire qui nous préoccupe particulièrement. Dans les REP+ il semble que les annonces ministérielles de janvier 2014 (pondération débouchant sur une réduction du temps de service) attendues par les enseignants subissent de graves distorsions rectorales puis locales inacceptables et une fois encore le managérat libéral détourne à son profit des dispositions louables.

Nous serons donc très vigilants sur la construction de la rentrée dans ces collèges REP+.

Les établissements ECLAIR dont le ministre pourrait faire l'effort à moindre coût de faire disparaître ce label synonyme de déréglementation hasardeuse, sont eux aussi impatients de connaître des améliorations de leurs conditions de travail. Le lycée de Montataire connaît, à l'initiative du SNES FSU, une forte mobilisation contre les dégradations prévisibles à la prochaine rentrée liées au manque de prise en

compte de l'augmentation des effectifs et à la disparition des dédoublements indispensables pour les professeurs et les élèves.

Le ministère vient de revoir à la hausse les prévisions d'effectifs dans le second degré et les réajustements décidés en urgence au plan national ne permettront pas une remise à niveau indispensable des moyens. Cette situation devrait également concerner notre département et risque de contribuer à la dégradation des conditions de travail pour les élèves et les personnels.

La FSU mettra en débat, avec les personnels, les moyens d'action nécessaires à l'amélioration des conditions de la rentrée scolaire 2014.